

# L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)

## Dans ce numéro

Les nouveaux devis de la formation générale  
Quels enjeux pour les profs ?



page 2

## Budget 2010 :

« Plus de taxes et de tarifs pour moins de services », selon l'Institut



de recherche et d'information socio-économiques (IRIS)

page 2

## De (trop) généreuses primes au rendement pour nos directions de cégep?

Alors que les organisations syndicales tentaient, dans le cadre des dernières négociations de leur convention collective, d'obtenir un certain rattrapage salarial, plusieurs cadres du réseau collégial et des commissions scolaires recevaient des primes au rendement.

page 4

## Un code d'éthique au cégep : pour quoi faire?

Pour éviter des dérives dans l'application de procédures ou règles on en est rendu



à exiger des cégeps qu'ils se dotent de codes d'éthique. Sont-ils nécessaires?

page 4

## Quelque chose comme un petit gouvernement

# Sept ans de pouvoir libéral au Québec

Incompétence, improvisation, arrogance, manque de transparence et d'éthique et appauvrissement de la population caractérisent en bonne partie les sept années au pouvoir du gouvernement libéral de Jean Charest.



**Mario Beauchemin**  
Président de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ)

La crise dans les centres de la petite enfance (CPE), les tergiversations dans le dossier de la centrale du Suroît et de celui de l'emplacement du CHUM, l'incapacité à composer avec la grève étudiante et la crise à Kanesatake, le financement des écoles privées juives, le référendum sur les défusions municipales, le projet de privatisation d'une partie du Parc national du Mont-Orford et l'absence de leadership dans le dossier des accommodements raisonnables, témoignent avec éloquence de l'inaptitude, de l'incompétence et de l'improvisation du gouvernement Charest pendant son premier mandat.

Avec arrogance, le gouvernement libéral a aussi adopté au cours de cette période, par une utilisation abusive de la procédure du bâillon, de nombreuses lois qui limitent l'exercice de certaines libertés publi-



Piquetage au Cégep de Bois-de-Boulogne le 24 mars dernier à l'occasion d'une semaine d'action menée par les syndicats de la FEC-CSQ afin d'obtenir un règlement satisfaisant

nomination des juges) et la ministre Courchesne a modifié unilatéralement le calendrier scolaire.

Depuis sept ans, le gouvernement Charest contribue aussi à l'appauvrissement général de la population. Au cours de son premier mandat, le PLQ a augmenté les tarifs d'électricité de plus de 11 % et ceux du transport en commun dans les régions urbaines de 18 %. Il a haussé le paiement maximal de l'assurance médicament de 25 % entre 2003 et 2006 et a transformé

« de 44 millions de dollars par année. Le gouvernement Charest a également maintenu l'écart qui existe entre les particuliers et les entreprises au sujet de la contribution aux recettes totales de l'État.

Le budget présenté par le ministre Raymond Bachand en mars dernier accentuera lui aussi la paupérisation de la population. En fait, le poids de l'augmentation des revenus du gouvernement repose sur le dos des contribuables qui devront assumer une part quatre fois plus grande que celle des entreprises. Ainsi, le gouvernement augmente la taxe de vente du Québec et la taxe sur l'essence, impose une contribution fixe pour financer le système de santé, jongle avec l'idée de mettre en place un ticket modérateur, hausse les tarifs d'électricité et les frais de scolarité. En outre, alors que les contribuables verront leur contribution croître, le gouvernement Charest réduit l'augmentation de ses dépenses à 2,9 % cette année et à 2,2 % l'an prochain, alors que la moyenne annuelle des dernières années était de 4,8 %. Ce qui aura inévitablement de graves conséquences sur la qualité des services publics et sur les conditions de travail de celles et ceux qui y travaillent. Un budget réelle-

ment courageux aurait mis sur une réforme majeure de la fiscalité (révision de la fiscalité des particuliers et des entreprises, et questionnement des privilèges fiscaux consentis aux contribuables les plus fortunés et aux entreprises) et sur une véritable redistribution de la richesse.

Pendant la campagne électorale de 2003, le PLQ promettait de régler les problèmes qui affligent le réseau de la santé au Québec. Depuis quelques mois, Jean Charest et sa ministre de l'Éducation clament sur tous les toits que l'avenir du Québec passe par l'augmentation du niveau de scolarité de la population et la lutte au décrochage. Des paroles vides de sens, qui ne résistent pas à l'analyse des différents dépôts patronaux aux tables de négociations des réseaux de la santé et de l'éducation, où il n'y est question, en réalité, que de récupérations et d'extension du droit de gérance des employeurs.

Selon plusieurs observatrices et observateurs attentifs de la scène politique québécoise, le gouvernement libéral actuel dirigé par Jean Charest apparaît, après sept ans au pouvoir, comme étant l'un des plus néfastes pour le Québec depuis les trente-cinq dernières années.



Lancement de « l'opération roulotte » à l'occasion de la fin du décret au Cégep de Rimouski

ques. Le PLQ a modifié la Loi sur les CPE et autres services de garde à l'enfance en interdisant aux salariés de se syndiquer. Il a aussi nié le droit d'association des ressources intermédiaires dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il a forcé la fusion des accréditations syndicales dans ce même secteur. Les Libéraux ont modifié l'article 45 du Code du travail afin de faciliter le recours à la sous-traitance. Enfin, personne n'a oublié l'adoption de la loi spéciale (Loi 43) le 15 décembre 2005 et les mesures répressives qui l'ont accompagnée jusqu'au 31 mars 2010.

Depuis la réélection du PLQ le 8 décembre 2008, on ne peut pas dire que la situation se soit améliorée : le gouvernement Charest n'a pas encore nommé un commissaire à l'éthique, des députés libéraux flirtent avec le conflit d'intérêts, la ministre Saint-Pierre n'a toujours pas de solutions à proposer au problème des écoles passerelles, un voile d'opacité entoure le financement du PLQ (construction, garderies privées,

des bourses étudiantes en prêts. Il a imposé des compressions à l'aide sociale qui génèrent des « écono-

## Vie syndicale

# Un 19<sup>ième</sup> Congrès de la FEC sous le signe du Renouveau...

Conciliation famille-travail, nouvelles technologies, petites cohortes, etc., nombreux sont les thèmes que nous aurons pu retenir pour le 19<sup>ième</sup> Congrès de notre Fédération. Comme l'a démontré le *Portrait de la profession enseignante*, plusieurs sphères de notre travail enseignant ne sont malheureusement pas suffisamment reconnues.



**Nadine Bédard-St-Pierre**  
Conseillère au bureau exécutif de la FEC et enseignante en science politique au Cégep de Sainte-Foy

Il y a trois ans, le Congrès de la FEC-CSQ s'était intéressé à l'aspect rétrograde des nouvelles formes de gestion publique et à leurs impacts sur notre profession et notre action syndicale. Avec l'arrivée de nouveaux syn-

dicats à la fédération et compte tenu des préoccupations grandissantes au sujet de la diversité de la population étudiante, le Congrès de cette année se fera plutôt sous le signe du renouveau.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que la FEC-CSQ prépare ce Congrès qui se tiendra du 8 au 10 juin prochain au Manoir St-Castin de Lac-Beauport à Québec. La réflexion, l'échange, le débat et la prise de décision en vue d'orienter l'action de notre Fédé-

> suite à la page 3

Les nouveaux devis de la formation générale

# Quels enjeux pour les profs ?

Après avoir analysé les nouveaux devis de la formation générale (FG), on en arrive à la conclusion que ces devis imposent une forte augmentation de travail aux enseignantes et aux enseignants, travail que nous devons maintenant entreprendre. D'entrée de jeu, nous pouvons dire que nous avons du pain sur la planche.

Dans le cadre de la tournée que le MELS a organisée pour présenter les devis, nous avons entendu un discours qui n'a pas eu d'effet immédiat. On nous a dit qu'il n'y avait pas de grands changements et que, finalement, les devis restaient plus ou moins les mêmes, à quelques détails près. Nous n'étions pas prêts à réagir. Nous entendons maintenant ce même discours de la part de nos directions des études; mais cette fois, cela suscite des réactions de notre part.

En effet, si dans les quatre matières de la FG des collèges francophones on totalise deux énoncés de la compétence, quatorze éléments de la compétence et 75 critères de performance qui ont été modifiés ou ajoutés, on peut dire qu'il y a beaucoup de travail à faire. La plus marquante de ces modifications est sans aucun doute l'autocorrection de textes qu'on retrouve dans tous les éléments de la compétence en français et dans tous les critères de performance en philosophie et en anglais. Et ce n'est pas tout. Avant même de nous approprier les devis, encore faut-il comprendre le grand « L », c'est-à-dire la *Contribution de la FG dans les programmes d'études* soit les *Visées de formation*, les *Compétences du profil de la FG*, et les *Compétences communes à l'ensemble de la FG*. Il ne faudra pas oublier, non plus, les buts disciplinaires, c'est-à-dire l'objet, les principes et les résultats attendus dans chacune des disciplines.

### Un travail de concertation additionnel

Évidemment, cette tâche devra être accomplie en grande majorité par les enseignantes et les enseignants de la FG. Ceux et celles d'entre nous qui font partie des tables ou comités de concertation de la FG y ont déjà plongé. Cette concertation vise à satisfaire les exigences du MELS et éventuellement réussir à intégrer complètement la FG dans les programmes d'études.

L'étape suivante est l'appropriation proprement dite des devis. Cette fois en département, nous aurons à nous donner une interprétation commune de chacun des nouveaux énoncés et éléments de la compétence et des critères de performance. Nul besoin de dire que cette étape ne sera pas toujours facile.

### Une augmentation de la tâche individuelle

Chaque enseignante et enseignant partira ensuite avec sa tâche individuelle et ira rédiger les plans-cadres et plans de cours pour les cours qu'il ou elle enseigne. Pas facile non plus, quand on pense, entre autres, à l'anglais où 49 critères de performance ont été modifiés ou ajoutés.

Finalement, le travail devra s'effectuer sur un quatrième niveau : celui de l'intégration de la FG dans les programmes d'études eux-mêmes. Cette dernière étape nous est encore pratiquement inconnue puisqu'on ne sait pas encore comment les comités de programmes et les enseignantes et enseignants de la formation spécifique réagissent face à cette intégration.

Maintenant, au travail ! À l'heure des négociations que nous vivons, espérons que quelques-uns de nos patrons prendront en considération ce nouvel ajout de



tâches qu'apporte l'implantation des nouveaux devis dans nos milieux collégiaux, tâches alliant la réflexion individuelle et la réflexion collective (en équipes départementales et de programmes) et l'arrimage de ces dernières.

### Jean-Pierre Lockhead

Professeur d'anglais au Cégep de Victoriaville

L'analyse présentée ici est le résultat de travaux confiés par la FEC à l'auteur de ce texte.

**Rassemblés en Conseil général, les déléguées et délégués de la FEC-CSQ ont adopté la résolution suivante :**

**« Que la FEC-CSQ dénonce auprès du MELS et de la Fédération des cégeps l'alourdissement de la charge de travail sans financement additionnel provoqué par la mise en œuvre des nouveaux devis de la Formation générale ».**

## Budget 2010

« Plus de taxes et de tarifs pour moins de services », selon l'Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS)

Le constat de l'IRIS est clair : le budget présenté par le ministre Raymond Bachand met en place des mesures clairement régressives tout en réduisant le financement des services publics. Pourtant, le gouvernement aurait pu adopter d'autres mesures fiscales afin d'améliorer l'équité du système d'imposition québécois.

« Pour un couple avec deux enfants ayant 50 000 \$ de revenu disponible, les augmentations de ce budget représentent au bas mot 534 \$ de tarifs et taxes supplémentaires par année. Même avec le nouveau crédit d'impôt qui avantage légèrement les plus démunis, ces mesures restent régressives. On constate que la « classe moyenne » est particulièrement désavantagée. Une fois de plus, le poids de l'augmentation des revenus du gouvernement repose sur le dos des contribuables qui devront assumer une part quatre fois plus grande que celle des entreprises. La majorité des travailleurs et travailleuses du Québec sort donc perdante de ce budget » lance Eve-Lyne Couturier, chercheure à l'IRIS.

« En plus de l'augmentation de la taxe de vente du Québec qu'il nous avait déjà annoncée, le gouvernement impose une contribution fixe pour financer le système de santé qui se chiffrera, à terme, à 200 \$ par année par contribuable.

Une mesure semblable avait été imposée par le gouvernement britannique sous Margaret Thatcher et elle avait été abandonnée par la suite. On ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables : que vous fassiez 30 000 \$ ou 100 000 \$, vous paierez 200 \$ chaque année » ajoute Simon Tremblay-Pepin, également chercheur à l'IRIS.

Le gouvernement profite de ce budget pour augmenter la TVQ et la taxe sur l'essence. Il annonce aussi son intention d'imposer un ticket modérateur en santé, d'augmenter les tarifs d'électricité et de hausser les frais de scolarité universitaires. Selon l'IRIS, toutes ces mesures mettent en danger le caractère progressif de la fiscalité québécoise et auront des effets socio-économiques néfastes.

Alors que les contribuables verront leur contribution croître, le gouvernement réduit l'augmentation de ses dépenses à 2,9 % cette année et à 2,2 % l'an prochain alors que la moyenne annuelle des dernières années était de 4,8 %. Selon l'IRIS, ce choix aura inévitablement des conséquences sur la qualité et l'accessibilité des services publics. « En fait, avec sa logique de couper dans ses dépenses tout en augmentant ses revenus, le gouvernement demande aux Québécois et aux Québécoises de payer plus pour obtenir moins de services », souligne Eve-Lyne Couturier.

Rappelons qu'il y a quelques semaines, l'IRIS publiait une note socio-économique intitulée « Budget 2010 : comment financer les services publics? » qui proposait une réforme majeure de la fiscalité permettant d'aller chercher 5,2 G\$ tout en améliorant l'équité du système fiscal.<sup>1</sup> L'organisme proposait notamment d'augmenter le nombre de paliers d'imposition des particuliers et l'impôt provincial des sociétés, de réintroduire la taxe sur le capital pour les compagnies financières et d'annuler le crédit d'impôt sur les gains en capital. Tout un programme!

1 Cette note est disponible à : [www.iris-recherche.qc.ca](http://www.iris-recherche.qc.ca)

## Halte à Charest !



Campagne initiée par la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics

[www.nonauxhausse.org](http://www.nonauxhausse.org)

Révision des statuts et règlements à l'occasion du 19<sup>ième</sup> Congrès de la FEC-CSQ

# Pour garantir la stabilité

Pourquoi revoir les statuts? Tout simplement parce que la vie change tout comme la FEC, il est donc nécessaire d'élaborer une structure qui garantira la stabilité de l'organisation en révisant son fonctionnement à la lumière des réalités nouvelles.



**Nicole Campeau**  
Conseillère aux relations  
du travail FEC-CSQ

Lors du Congrès de la FEC-CSQ en juin prochain, les déléguées et délégués devront revoir les statuts de la Fédération. Un comité temporaire des statuts, élu par le Conseil général, a pris les premières initiatives d'examiner les textes adoptés en juin 2004 et de présenter des recommandations précises.

## Les enjeux

Dans un premier temps, les membres du comité temporaire des statuts ont procédé à une actualisation des textes et à un réaménagement des articles selon le cas.

Par la suite, des discussions nous ont permis de dégager certaines pistes de modifications qui seront soumises aux membres :

- **PRÉCISER** les définitions de la double majorité et de la majorité simple;
- **RÉVISER** la taille des délégations et le quorum au Congrès ainsi que dans les autres instances;
- **ACTUALISER** les titres des officiers du Bureau exécutif, préciser leurs fonctions ainsi que la durée de leur mandat;
- **MODIFIER** le processus électoral et;
- **REPENSER** la durée des mandats des membres du Bureau exécutif.

## Un exercice démocratique

Un processus démocratique de révision des statuts prend un certain temps, c'est pourquoi plusieurs rencontres du Conseil général de la FEC ont été néces-

saires afin de finaliser un cahier comprenant les recommandations du comité temporaire des statuts, mais également les recommandations des syndicats locaux et des comités de la Fédération. Ces recommandations seront colligées dans un « cahier de recommandations » et c'est lors du Congrès que les déléguées et délégués en débattront et adopteront les nouveaux statuts.

Parce que la force d'une organisation syndicale dépend aussi de sa capacité à revoir sa gouvernance, nous pouvons penser que la FEC sortira plus forte de cet exercice démocratique.

La refonte des statuts et règlements : un processus sérieux, oui, mais loin d'être ennuyeux!

## Comité temporaire des statuts

À la suite de l'adhésion de six nouveaux syndicats à la FEC-CSQ à l'automne 2010, le Conseil général a décidé de mettre en place un comité temporaire chargé de proposer des modifications aux statuts. Ce comité est composé de :

- **Mario Beauchemin**, président de la FEC-CSQ
- **Georges Lebel**, président du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski
- **Pierre Girouard**, membre de l'exécutif du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Sorel-Tracy
- **Sébastien Paradis**, membre de l'exécutif du Syndicat des professeurs du Cégep de Sainte-Foy
- **Nicole Campeau**, conseillère aux relations du travail à la FEC-CSQ

## Un 19<sup>ième</sup> Congrès de la FEC sous le signe du Renouveau...

ration pour le prochain triennat, voici ce à quoi certaines et certains parmi vous seront conviés.

### Renouveau chez nos étudiantes et étudiants

C'est sous le thème *Notre action syndicale et professionnelle face à la diversité de la population étudiante* que se déroulera ce 19<sup>ième</sup> Congrès. Pour plusieurs, la thématique retenue s'imposait d'emblée : hétérogénéité croissante des parcours et acquis scolaires, renouveau pédagogique, plus grande diversité culturelle à l'intérieur des salles de classe pour certains collèges, mais aussi augmentation effarante du nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant des troubles graves d'apprentissage, de comportement ou de santé mentale (dans le jargon technocratique inimitable de nos administrations de collèges, elles et ils portent l'épithète de « clientèles émergentes », vous les aurez reconnus...). Si cette diversité de la population étudiante amène de nouveaux besoins particuliers auxquels les collèges se doivent de répondre, à titre d'enseignantes et d'enseignants, nous sommes plusieurs à nous demander jusqu'où sommes-nous interpellés? Quels rôles doit-on jouer? Quelles incidences ont ces nouveaux profils étudiants sur la pratique de notre profession? Mais aussi, quelle voie doit emprunter notre action syndicale face à ces transformations? Il ne fait aucun doute que cette thématique saura susciter l'intérêt de plusieurs d'entre vous!

### Renouveau chez nos membres

Ce 19<sup>ième</sup> Congrès en sera un également bien spécial puisque depuis l'automne dernier, la FEC compte six nouveaux syndicats en ses rangs. C'est donc avec un grand plaisir

## XIX<sup>ième</sup> Congrès de la FEC-CSQ



> suite de la page 1

quant aux actions à venir de la Fédération.

### Renouveau dans nos règles et pratiques syndicales

Bien évidemment, à la FEC, l'arrivée de nouveaux syndicats membres impliquait aussi de nous interroger sur les pratiques et les règles qui régissent notre vie syndicale fédérative. À cette fin, un comité de réflexion sur les statuts et règlements fut créé et s'est réuni à plusieurs reprises ce printemps. Sa composition, soit deux membres de l'ancienne FAC, deux membres de l'ancienne FEC, traduit bien l'objectif que nous avons ouvertement affiché au moment de la campagne d'affiliation, soit permettre la mise en commun des pratiques et règles respectives des deux fédérations et mettre au jeu des propositions qui permettraient de tenir compte d'éléments issus des deux cultures fédératives en vue d'une intégration harmonieuse. Nous pensons que les recommandations qui seront soumises aux déléguées et délégués du Congrès respectent cet esprit d'ouverture et de dialogue puisqu'elles auront préalablement fait l'objet de discussions dans chacune de nos treize assemblées syndicales.

Vous l'aurez compris, le Congrès de notre Fédération, c'est le moment idéal pour prendre un temps d'arrêt et réfléchir à notre vie syndicale, mais c'est aussi et surtout l'occasion pour vous de prendre part à une activité syndicale moins formelle qu'une assemblée générale dans un cadre agréable!

**Bon Congrès à toutes et tous!**

que nous entrevoyons ce premier grand rassemblement de membres d'une FEC « renouvelée ». Il s'agira donc pour nous toutes et tous d'un premier grand dialogue à treize délégations syndicales, le moment privilégié de partager nos expériences passées et nos préoccupations actuelles en vue de renforcer nos idées

# Un code d'éthique au cégep : pour quoi faire?

Pour éviter des dérives dans l'application de procédures ou règles on en est rendu à exiger des cégeps qu'ils se dotent de codes d'éthique. Sont-ils nécessaires? Est-ce bien la tâche des employés et administrateurs des établissements d'un réseau de construire un code d'éthique? Quelles balises devraient encadrer l'élaboration d'un code d'éthique dans un établissement public? Qui ou quoi devrait protéger un code d'éthique? Voilà quelques questions qui se sont posées au Cégep de Drummondville.



**Jean Vaillancourt**  
Secrétaire général du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Drummondville

On entend parler d'éthique et de codes d'éthique depuis quelque temps. Quelques événements récents ont placé en avant-plan la nécessité de tels garde-fous. Le *Scandale des commandites*, le problème de gouvernance à l'UQAM, la gestion des appels d'offre dans l'octroi de contrats comme celui des compteurs d'eau à Montréal, les contrats de construction des grandes infrastructures et la gestion de l'embauche sur les chantiers de construction, pour n'en nommer que quelques-uns. Les dérives dans ces domaines relèvent soit de la malhonnêteté, soit de la naïveté. On aurait là une première indication de l'utilité de codes d'éthique : former les personnes pour qu'elles soient conscientes des pièges et les éviter. Dans le cas où les dérives relèvent de la malhonnêteté, les abuseurs seraient dissuadés et leur entourage aurait un outil pour faire corriger les situations fautives.

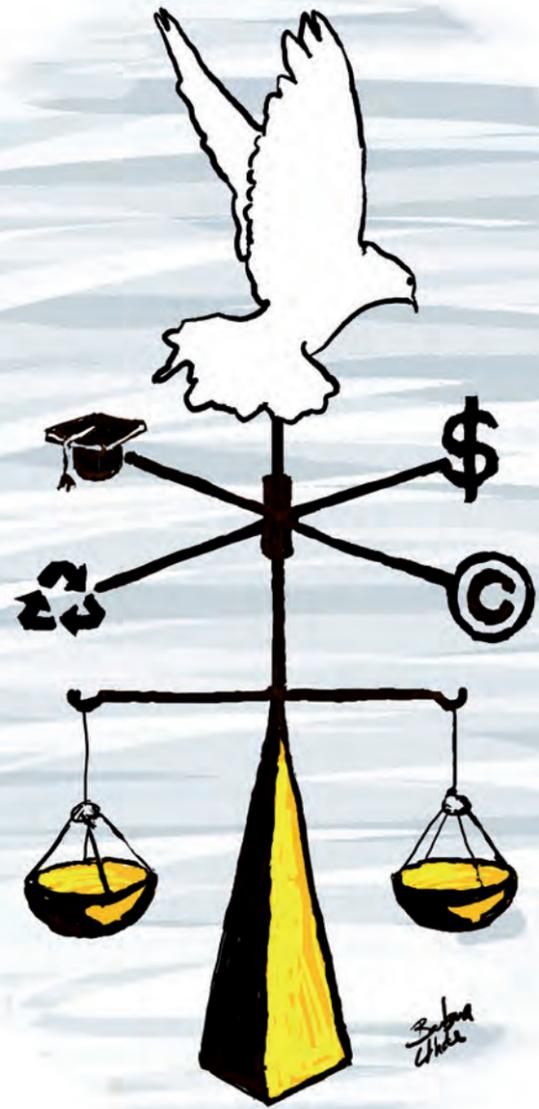
Il y a une quinzaine d'années, des élèves qui suivaient des cours de philosophie faisaient le tour de leurs enseignantes et enseignants et leur demandaient s'ils avaient un code de déontologie et ils obtenaient plusieurs réponses qui portaient sur l'abus que pourraient faire des enseignantes ou des enseignants de leur situation d'autorité; on pensait alors en particulier aux abus sexuels. Les préoccupations de la société sont toujours fermement ancrées dans le contexte historique. Les décideurs partagent ces préoccupations et sont portés à légiférer avec une vision à court terme en oubliant quelques fois le recul nécessaire pour faire des règles qui s'appliqueront dans un contexte différent.

Au Cégep de Drummondville, on a travaillé à élaborer un code d'éthique pour l'ensemble des personnels, incluant le personnel de direction. L'orientation était de donner des points de repère qui pourraient servir à guider les décisions ou les comportements dans les cas où on n'aurait pas de règle ou de politique claire qui réponde aux questions. Quelques principes méritaient d'être pris en considération; le respect de la vie privée de toutes et tous; le respect de l'organisation, la loyauté requise envers l'organisation, etc.

On aurait pu aussi considérer le rôle de l'institution en cherchant à baliser son action dans son environnement, mais la mission du cégep, son projet éducatif, sa planification stratégique répondaient bien à ces divers besoins. Enfin, pour ce qui est des membres du conseil d'administration, on a considéré que leurs liens avec le personnel, les effectifs étudiants, la population étaient suffisamment clairs et encadrés par les règles en vigueur.

Il est intéressant d'évoquer ici quelques-uns des objets de discussion qui ont été abordés pour ouvrir quelques pistes de réflexion utiles aux enseignantes et enseignants des autres collèges qui pourraient aussi être appelés à se prononcer lors de l'élaboration d'un code d'éthique. Les problèmes de respect de la vie privée sont très nombreux et variés, en voici deux à titre d'exemple : les listes de notes des élèves laissées accessibles à des personnes qui ne devraient pas y avoir accès et les renseignements personnels sur les employés accessibles à d'autres employés dans leurs fonctions. Il est facile de s'échapper et de partager avec d'autres certains de ces renseignements dans des situations où ils sont utiles à une autre fin. Pour ce qui est de la loyauté envers l'organisation, on comprend bien que cela va de soi. Quant au respect du contrat de travail, il y a des zones un peu moins claires, notamment sur la propriété intellectuelle, pour lesquelles on serait tenté de se donner un peu plus de points de repère.

De bien beaux problèmes et questionnements passionnants. L'intérêt de faire cet exercice localement est de nature pédagogique, il consiste à s'approprier et à intégrer ces questions par les personnels directement impliqués. La difficulté et le problème sont que nous n'avons pas les ressources dans tous les collèges pour nous acquitter correctement de cette tâche. Si tous les collèges ont des réalités différentes, les enjeux éthiques y sont tout de même comparables. Il serait dans ces conditions bien plus pertinent de le faire pour tout le réseau ou même pour un



La girouette de l'éthique, illustration de Barbara Uhde

ensemble plus grand d'établissements publics qui partagent des réalités communes aux nôtres. La FEC a déjà mis de l'avant certains principes à promouvoir dans ce type de réflexion. Parmi ceux-ci, on peut mentionner la non compétition entre cégeps, la santé et sécurité au travail ou encore le respect de l'environnement et l'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable. Finalement, il s'agit d'influencer les pratiques de l'administration collégiale alors que l'on peut penser que les directions souhaitent plutôt influencer les pratiques du personnel lorsqu'il est question de code d'éthique. Sommes-nous si loin d'un processus de négociation?

En sociologie notamment, on a souvent le réflexe de voir d'abord, dans le contrôle social, ses côtés négatifs. Les codes d'éthiques qu'on tente d'implanter sont un geste politique conscient de contrôle social. On n'en mesure pas tous les effets. Il y a des façons plus subtiles d'atteindre des buts comparables. Les valeurs mises en situation dans le cinéma, les romans, les téléromans, etc. risqueraient d'être bien plus efficaces. En plus, ça existe déjà!

## Saviez-vous que...

### De (trop) généreuses primes au rendement pour nos directions de cégep?

Alors que les organisations syndicales tentaient, dans le cadre des dernières négociations de leur convention collective, d'obtenir un certain rattrapage salarial, plusieurs cadres du réseau collégial et des commissions scolaires recevaient des primes au rendement. Faut-il d'ailleurs rappeler que les négociations de 2005 se sont conclues par un décret gouvernemental qui a fixé les salaires selon la bonne volonté de l'« employeur », l'État québécois. Or, au cours de la même période, le réseau collégial offrait à ses directeurs généraux (DG) et à ses directeurs des études (DÉ) les plus « performants » jusqu'à deux millions de bonis par année. Il en a été de même des commissions scolaires où les directeurs généraux et leurs adjoints pouvaient recevoir un boni forfaitaire fondé sur le rendement représentant entre 2 % et 6 % de leur salaire<sup>1</sup>.

Dans le réseau collégial, les bonis octroyés sont pris à même les budgets de fonctionnement des cégeps. En fait, chaque établissement prévoit une enveloppe budgétaire équivalente à 2 % de la masse salariale des employés-cadres afin de la distribuer sous forme de bonis à la fin de l'année. À titre d'illustration, le journal *Le Droit* révélait en 2005 que « [...] la directrice générale du Cégep de l'Outaouais aurait touché 12 480 \$ en prime au cours des deux dernières années, tandis que le directeur des études [...] se serait vu octroyer 9 200 \$ en bonis au cours de la même période. »<sup>2</sup> Ces primes sont calculées sur la base de leur salaire annuel qui était respectivement de 104 000 et 92 000 \$. Selon la même source, une enveloppe d'un peu plus de 32 500 \$ a été distribuée aux 18 cadres de ce cégep au cours de l'année 2004.

Outre ces primes, les DG et les DÉ ont droit à deux options lorsqu'ils quittent leur emploi (peu d'entre eux le perdent) : soit qu'ils obtiennent deux mois de salaire par année d'expérience jusqu'à un maximum de douze mois, soit qu'ils occupent un poste de conseiller-cadre avec un plein salaire et ce, pour une durée de deux ans. En 2001, un tel privilège pour un DG pouvait atteindre une dépense additionnelle de près de 210 000 \$ pour un collège.<sup>3</sup> Enfin, quand on se compare, il arrive parfois... qu'on se désole.

**Dominic Fortin**  
Enseignant de sociologie au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC)

- 1 Marie-Andrée CHOUINARD. «Les directions des commissions scolaires ont touché des primes», *Le Devoir*, Lundi, 8 mai 2000, p. A1.
- 2 Mathieu BÉLANGER. «Les cadres du réseau collégial reçoivent des primes au rendement», *Le Droit*, Samedi, 19 mars 2005, p. 2.
- 3 Marc THIBODEAU. «Cégeps : les primes de séparation des dirigeants irritent les enseignants», *La Presse*, Mardi, 8 mai 2001, p. A10.

#### L'ENJEU EXPRESS

Volume 4, Numéro 2  
Mai 2010

Publication officielle de la Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (FEC-CSQ)

Siège social :  
9405, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1L 6P3  
Téléphone : 514 356-8888  
Télécopie : 514 354-8535  
Courriel : fec@csq.qc.net  
Site Web : www.fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef : Pierre Avignon  
Comité de rédaction : Nadine Bédard-St-Pierre et Dominic Fortin  
Secrétariat : Nathalie Hodge  
Design graphique : Denis Bernard  
Photos et illustrations : Barbara Uhde, Chantal Proulx et Joudy James

Responsable de la production scriptovisuelle : Louise St-Gelais  
Impression : Imprimerie Budget  
Tirage : 2900 exemplaires  
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Publication imprimée sur du papier recyclé

**Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CSQ)**